



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Laos

Question écrite n° 9445

Texte de la question

M. François Vannson attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme sur la question de la survie du peuple hmong. En effet, depuis une trentaine d'année, cette communauté montagnarde située au Nord-Laos est victime de représailles de la part des autorités vietnamiennes et laotienne. Ces événements tragiques ont conduit la plupart des membres de cette ethnie à la fuite. Un recensement établi par le groupe fait apparaître que la population est passée de 8 172 personnes en 1989 à 781 personnes en 2004. Les quelques centaines de personnes qui n'ont pas fui et qui ont survécu à la volonté d'extermination du régime communiste en place à Vientiane sont prises au piège dans la zone montagneuse du Xieng-Khouang strictement interdite aux ONG. Seules les patrouilles de l'armée gouvernementale y accèdent, pourchassant les rescapés en fuite. Une intervention urgente de la France apparaît donc indispensable afin d'assurer la survie de ce peuple qui n'a jamais failli à ses engagements auprès de la France lors des différents conflits qui se produisirent dans cette région du monde lors du siècle précédent. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire part des actions que compte mettre en place le Gouvernement afin de venir en aide aux derniers représentants du peuple hmong.

Texte de la réponse

La situation de la population hmong est en effet préoccupante et est suivie attentivement par le ministère des affaires étrangères et européennes, en liaison avec nos partenaires européens et les organisations internationales concernées, aussi bien au Laos qu'en Thaïlande où un nombre important de Hmongs ont trouvé refuge. À titre national ou dans le cadre européen, la France a, à plusieurs reprises, invité les gouvernements concernés à traiter cette question dans le respect des Droits de l'Homme. Ce sujet ne manque pas d'être abordé à chaque rencontre de haut niveau, comme, par exemple, lors de l'entretien du secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie avec le ministre laotien de la sécurité publique au début du mois de septembre. Pour sa part, l'Union européenne a récemment invité la Thaïlande à coopérer avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et les pays disposés à accepter la réinstallation de Hmongs sur leur territoire. La France est, à chaque fois, partie prenante des initiatives de l'UE concernant la situation de la minorité Hmong. La France entend poursuivre le dialogue exigeant et vigilant déjà engagé avec les Laotiens sur la question Hmong, ainsi que ses efforts en faveur du développement du Laos, sans distinction de l'origine ethnique des populations auxquelles cette aide s'adresse.

Données clés

Auteur : [M. François Vannson](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9445

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et droits de l'homme

Ministère attributaire : Affaires étrangères et droits de l'homme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 novembre 2007, page 6780

Réponse publiée le : 18 décembre 2007, page 7997